

EPLEFPA
de AMBOISE - CHAMBRAY-LES-TOURS
LPA de AMBOISE
Unité de Formation continue
46 avenue Emile Gounin - BP 239
37402 AMBOISE Cedex
Tél. : 02.47.23.35.50
Fax : 02.47.23.35.64

Contact :
N° direct Formations pour Adultes :
Tél. : 02 .47.23.35.61
Fax : 02.47.23.35.68
formation-pro-continue.amboise@educagri.fr

Site Internet : www.epl-amboisechambray.fr

Certificat de Spécialisation

Utilisation et conduite d'attelages de chevaux

du 09 octobre 2018 au 22 mars 2019

● PUBLIC

- Salariés en CDD ou CDI
- Demandeurs d'emploi

● DÉBOUCHÉS

- Cocher
- Charretier
- Prestataire de service
- Responsable d'équipe
- Création d'entreprise

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen - Initiative pour l'Emploi des Jeunes (FSE-IEJ)

CONDITIONS d'ACCES A LA FORMATION

A l'entrée en formation, les stagiaires devront être âgés de 18 ans ou plus :

ET

- être titulaire du :
 - BEPA option activités hippiques
 - BEPA option conduite de productions agricoles
 - CAPA option maréchalerie
 - CAPA option soigneur d'équidé
 - CAPA option production agricole, utilisation des matériels
spécialité : productions animales
 - BAC pro conduite et gestion d'une exploitation agricole
 - BP responsable d'exploitation agricole

Ou d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine

Ou d'une attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives

Ou justifier d'une année d'expérience professionnelle dans le milieu de l'attelage

Ou de 3 ans d'expérience professionnelle dans un autre milieu

PRESENTATION DE LA FORMATION

➤ La formation se déroule sur 5,5 mois du mi-octobre à fin mars et alterne entre :

- **des périodes de formation en centre** : 600 h soit 77 jours
552 h de cours pratiques
48 h de cours théoriques
- **des périodes de stage pratique en entreprise** : 210 h soit 30 jours

- Le CS Utilisateur des chevaux attelés se compose de 4 **Unités Capitalisables** (UC) indépendantes :

UC 1 : Etre capable d'assurer l'entretien des animaux de traction en respectant les règles de sécurité et le bien-être de l'animal

UC 2 : Etre capable d'utiliser des animaux de traction dans le respect de la sécurité et le bien-être animal

UC 3 : Etre capable de réaliser des activités d'attelage agricole dans le respect de l'environnement, de la sécurité et du bien-être animal

UC 4 : Etre capable d'analyser la gestion d'une activité d'attelage

CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 Entretien des animaux

Hippologie, organisation et anatomie du cheval, comportement et entretien
Gestion de l'alimentation en fonction du travail
Détection des pathologies courantes et interventions sanitaires adaptées
Soins journaliers et entretien des locaux
Notions de maréchalerie de secours
Relation homme - animal, respectant sécurité et effort

UC 2 Utilisation des animaux de traction

Formation aux fondamentaux de l'attelage (niveaux galops 5 à 7)
Utilisation de tous types de véhicules hippomobiles attelés à 1 et 2 chevaux de 4 à 25 places, dans toutes les conditions d'utilisation (milieu naturel ou urbain)

UC 3 Activités d'attelage agricole

Apprentissage des techniques de travail du sol en maraîchage, viticulture et débardage
Présentation et utilisation de l'ensemble des outils disponibles dans ces spécialités
Reconnaissance et appréciation de l'environnement
Organisation et réalisation en autonomie avec le cheval, d'un chantier au choix

UC 4 Gestion d'une activité d'attelage

Organisation et développement de l'entreprise
Gestion, communication, prospection et commercialisation
Analyse des résultats, choix des investissements

EVALUATION

Les candidats doivent valider chacune des 4 **Unités Capitalisables** évaluées en **contrôle continu** pour obtenir le diplôme.

Chaque UC obtenue est valable pour une période de 5 ans.

FINANCEMENT

➤ Frais de formation

La prise en charge des frais de formation dépend de la situation du candidat à l'entrée en formation :

- Demandeur d'emploi :
 - Conseil Régional
- Salarié en activité (CDI ou en fin de CDD) :
 - organisme de Fonds d'Assurance Formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF) : Fongecif, Fafsea, ...

Pour les stagiaires indépendants, prendre contact avec le Centre de Formation

➤ Rémunération

La rémunération dépend également de la situation du candidat à l'entrée en formation :

- Demandeur d'emploi :
 - Pôle Emploi
 - Conseil Régional (DOCAPOST)
- Salarié en activité (CDI ou en fin de CDD) :
 - Organisme de Fonds d'Assurance Formation (Fongecif, Fafsea, ...)

Le financement de la formation (frais de formation et rémunération) sera étudié au cas par cas avec les organismes compétents en fonction des différents critères d'attribution.